



PROJET

Relevé de conclusions du bureau du CNML du 13 mars 2019 (Saint Germain – 13h30-17h00)

Étaient présents :

Membres du bureau :

Mme Karine CLAIREAUX, présidente
M. Pierre KARLESKIND
M. Michel MOLY
M. Philippe LEMERCIER
M. Gérard ROMITI
Mme Agnès GARCON
M. Vincent BALES
M. Thierry LE GUEVEL
M. Ludovic FRERE-ESCOFFIER
Mme Antidia CITORES
M. Frédéric MONCANY de SAINT-AIGNAN
M. Xavier de LA GORCE

Autres membres du CNML ayant souhaité participer au bureau

Mme Sophie PANONACLE
Mme Laetitia PAPORE
Mme Chloé BEGUE
Mme Marie Christine MECHET
M. Pierre VOGT
M. Pierre MAUPOINT de VANDEUL
M. Jean-Pierre CHALUS

Invités :

Secrétariat général de la mer : M. Ludovic SCHULTZ
Présidente du COMER : Mme Françoise GAILL
Président du GT Planification : M. Eric BANEL
CGEDD : Mme Maryline SIMONE, Mme Marie-Christine SOULIE, M. Manuel LECONTE
et IGAM : M. Denis MEHNERT
FIN : Mme Maud DUGOURD
MTES/DEB : M. Alain LECHENE, Mme Kathleen MONOD, M. Medhi BROUSSILLON,
M. Eric TROMEUR
ANEL : M. Frédéric HERPERS
Polynésie Française : Mme Miri TATARATA et M. Christophe BROCHERIEUX

Secrétariat général du CNML : Délégation à la mer et au littoral

Introduction

Le présent bureau a été élargi à tous les membres du CNML qui le souhaitent.

Le compte rendu de la réunion du dernier bureau du 23 janvier 2019 est approuvé sous réserve que soit apportée une précision sur les moyens consacrés aux AMP.

Un nouveau numéro du Grand Bleu est présenté avec une nouvelle mise en page. Une correction est demandée dans le sommaire : transition énergétique du maritime (et non du transport maritime).

Le COMER s'est réuni en formation plénière le 5 mars 2019. L'ensemble des présidence et directions des acteurs de la recherche étaient présents pour débattre d'une « stratégie française pour la recherche » au niveau européen et participer à la décennie des sciences de l'océan, qui s'ouvre prochainement dans le cadre de l'Unesco.

I. Présentation de la mission plateforme en mer

(3 membres IGAM/3 membres CGEDD)

Devant la multiplication des installations flottantes en mer (à l'exclusion des plateformes pétrolières et des éoliennes), le ministre a confié à l'IGAM et au CGEDD une mission sur les nouvelles occupations du domaine public en mer. Or ces installations ne répondent pas (la plupart du temps) à une catégorie juridiquement encadrée, et l'on constate qu'il n'y a pas de véritable stratégie actuellement développée concernant cette évolution de l'usage maritime.

La mission va rencontrer des interlocuteurs de l'administration centrale, mais aussi tous les acteurs concernés à Paris et sur le terrain. Le rapport sera rendu avant l'été.

Commentaires :

- Le CNPMM ainsi que ses comités régionaux demandent à être auditionnés par la mission ; le Cluster maritime également.
- Il ne faut pas se limiter à garantir la sécurité publique, il faut également ajouter le sauvetage et l'évaluation de l'ensemble des risques.
- Il est nécessaire de tenir compte de la variété des littoraux et ne pas envisager des mesures uniformes.
- Qu'en est-il du démantèlement de ces structures, dont il n'est pas fait mention dans la lettre de mission ?
- Il est enfin nécessaire de tenir compte de l'érosion côtière dans le rapport.

II. Préparation du séminaire des 24 et 25 avril 2019

Le ministre a demandé au Conseil de travailler sur les trois sujets suivants pour lui faire des propositions concrètes :

- Bilan des 10 ans du Grenelle de la Mer
- Stratégie française pour une PMI européenne (opportunité aujourd'hui que la France soit le chef de file sur la politique maritime européenne)
- Lien avec les territoires

Un séminaire de travail se tiendra les 24 et 25 avril à La Défense, dans un amphithéâtre de 250 personnes pour les plénières et dans 7 salles pour le travail en ateliers (9h30-17h / débriefing le vendredi à 16h30 entre les membres présents du bureau).

Propositions :

- Conserver la séparation entre les thématiques Grenelle et Territoires pour éviter une dilution alors qu'il y a une très forte demande de territorialisation.
- Travailler sur une note de 4 pages sur les questions européennes, qui devra être validée le 17 juin en plénier du CNML
- Prévoir une documentation qui permette de mettre à niveau l'ensemble des participants : SNML, résultats de la consultation européenne, bilan de Grenelle établi par l'administration, bilan de la recherche en mer, décisions des derniers CIMER, le rapport du CESE de 2007 sur les transports, un inventaire des groupes de travail déjà existants.....
- Inviter la communauté maritime au sens large : membres du CNML, membres des CMF, membres des Comités de Bassin, les régions maritimes, et également le CSGM et le CSMM.
- Identifier des thèmes de travail à mener, le plus tôt possible pour faire venir les personnes adéquates.
- Utiliser le groupe LinkedIn pour lancer un pré-débat dès la semaine prochaine.
- Arrêter début avril la liste des documents de base ainsi que les thématiques retenues.

Il apparaît une interrogation sur le portage politique de ces deux journées, sans confondre le séminaire (séance de travail) et le plénier du CNML (séance politique) du 17 juin, il faudrait trouver le moyen de bien ancrer l'intérêt du ministre pour les travaux.

En ce qui concerne l'outre-mer, il est nécessaire d'avoir un appui des Conseils Maritimes Ultramarins qui pourraient faire remonter des propositions.

III. Point sur l'avancement de la révision de la stratégie AMP

Un bilan sera présenté de la stratégie de 2012 (cabinet Akteon) et une comparaison avec celles des autres pays (comité français de l'UICN). Ce bilan sera soumis au CNML en juin ou en septembre avant le colloque de Biarritz en octobre.

La nouvelle stratégie 2020-2030 sera présentée dans un an à Marseille lors du congrès mondial de l'UICN.

Le COMER est très intéressé et souhaite pouvoir donner son avis.

Il existe un grand débat au plan international sur la conception des AMP (modèle français / modèle américain). Quels sont les paramètres à prendre en compte pour apprécier l'efficacité d'une AMP ? La finalité est elle : le bon fonctionnement du système ou l'efficacité de la gestion ? Prend-on en compte les populations locales ? Quel est l'apport global du réseau d'AMP sur la qualité de la mer ? L'étude pourrait dépasser le cadre strictement réglementaire pour déboucher sur une approche globale de la gouvernance des espaces littoraux. Le bilan pourrait aussi être fait des avis conformes/ non conformes.

L'enjeu est aujourd'hui plus qualitatif que quantitatif. Il ne faut pas confondre surface protégée et préservation des écosystèmes. Que protège-t-on ? La France a le courage d'aller dans les zones à enjeux. Développer le concept français du multi-usage. Il ne faut pas être

seulement dans l'écologie au sens des écosystèmes fonctionnels, il faut être plus conceptuel et permettre aussi protection des activités économiques soutenables
Cf. Etude Joaquim Claudet du CNRS.

IV. 1 - Projet de décret « utilisation du DPM » (publication prévue avant la fin de 2019)

Le texte répond aux difficultés exprimées par les services déconcentrés pour trouver des gestionnaires de zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL : accueil des plaisanciers, sécurité...). Le dispositif actuel est le même partout et il devient nécessaire de pouvoir l'adapter en fonction du contexte. Il faut par ailleurs lutter contre les mouillages sauvages et illégaux et donc permettre le développement de ces ZMEL.

Un guide à l'attention des porteurs de projet de ZMEL sera publié en même temps que la sortie du décret. Dans certaines conditions, le projet pourra être accompagné financièrement (FEAMP, agences de l'eau...).

Il faut rappeler que toute occupation du domaine public suppose une autorisation et une redevance. Par ailleurs, le renouvellement des concessions ne sera plus automatique.

Le bureau du conseil émet un avis favorable au projet de décret (**voir l'avis**) avec une voix contre et deux abstentions.

IV. 2 - Projet d'arrêté approuvant le schéma national des données sur le milieu marin (SNDMM)

L'arrêté devrait être publié fin mai-début juin. Le SIMM a vocation à mettre la donnée à disposition.

Il est demandé que l'arrêté fasse référence à la directive INSPIRE, prenne en compte les questions de cyber-sécurité et s'assure de la compatibilité du dispositif avec les systèmes européens de diffusion de données.

Le bureau du conseil émet un avis favorable au projet de décret (**voir l'avis**) avec une voix contre et quatre abstentions.

V. Retours du Comité France Maritime du 5 mars (plénier)

Axes de travail commun avec le Comité France Océan :

- pêche de loisir,
- croisière et réduction de son impact sur l'environnement marin,
- innovation, R&D, croisement recherche publique et recherche privée sur l'amélioration des pratiques des filières en vue de limiter leur impact sur l'environnement marin.

Thèmes de travail propres au CFM : sécurité maritime, statut fiscal de la propulsion à

l
,
h
y
d
r
o
g
è
n
e